

PÔLE

**DES ACTIVITÉS & CULTURE
SPORTIVES**

FSGT *Fédération Sportive
et Gymnique du Travail*



**COMMISSION FÉDÉRALE
D'ACTIVITÉ
VOLLEY**

Référence : TDL / OM
Pantin, le 15 octobre 2022

Destinataires :

Objet :

Aux Clubs de Volley Ball
affiliés à la FSGT

**Championnat de France FSGT de
Volley-ball 6x6**

Chers clubs,

Veillez trouver ci-dessous les informations relatives à un engagement et une participation au Championnat de France FSGT de Volley-Ball 6x6 saison 2022-2023. Ce championnat est ouvert aux équipes masculines (avec mixité possible) et féminines des clubs affiliés à la FSGT et pratiquant l'activité Volley-Ball. Il regroupe une centaine d'équipes dans plusieurs niveaux de compétition.

Le Championnat de France FSGT n'est pas réservé à une élite et il n'y a pas de limitation de niveau pour s'inscrire, néanmoins un niveau moyen de compétition départementale est un minimum recommandé pour trouver un intérêt sportif aux rencontres.

Vous trouverez résumé dans le document ci-dessous les principales caractéristiques sportives et réglementaires du Championnat de France FSGT de Volley-Ball.

Si vous êtes intéressés et si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter la CFA Volley par mail (volley@fsgt.org) en nous précisant le nom de votre club et son comité ainsi que les coordonnées d'une personne à contacter (mail, téléphone).

Espérant que ce courrier saura retenir toute votre attention.

Sportivement.

14, rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 42 23 19
Fax : 01 49 42 23 60

activites@fsgt.org

f FSGTsportpopulaire
t FSGTofficiel

P/La Commission Fédérale d'Activité Volley Ball

Thierry DE LONCHAMP

CHAMPIONNAT de FRANCE FSGT de VOLLEY BALL MODE D'EMPLOI

QUI PEUT S'ENGAGER ?

Une **Équipe de club** masculine (avec mixité possible) ou féminine (sans mixité possible), composée de joueuses ou joueurs licencié(e)s dans ce club. Ce club doit avoir une équipe engagée dans un championnat FSGT de Volley-Ball. Des dérogations sont possibles pour des équipes ne disputant pas de championnat quand aucun championnat FSGT n'est organisé dans leur département, nous contacter.

Une **Union de clubs** (UDC) , composée de licencié(e)s issu(e)s de deux clubs FSGT différents.

Une **Entente** de joueurs ou joueuses issus de différents clubs (au moins trois clubs différents) du **même comité** , constituée et gérée par un **Comité Départemental** .

QUELLES OBLIGATIONS ?

Les joueurs et joueuses doivent être licencié-e-s à la FSGT (licence omnisport saisonnière validée) avant le **31 Décembre 2022**.

Disputer avec son club un minimum de **3** matchs de championnat ou de coupe avant la date du 2^{ème} tour, dont **2** avant la date du 1^{er} tour du Championnat de France FSGT.

QUELLE FORMULE SPORTIVE ?

Championnat disputé sur 2 tours avec 3, 4 ou 5 niveaux, par poules de 3 ou 4 équipes, avec montées et descentes intermédiaires entre les tours.

A l'issue du 2^{ème} tour, les 4 meilleures équipes de chaque niveau sont qualifiées pour des phases finales.

QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES ?

Chaque équipe participante s'engage à disposer d'un gymnase pour pouvoir organiser une poule (réception de 2 ou 3 équipes) et à se déplacer au moins une fois.

Principales destinations possibles: Lyon – Grenoble – Annecy – Chambéry – Bastia – Ajaccio – Marseille – Toulouse – Montpellier – Bordeaux – Brest - Le Havre - Ile de France.

**Pour toute précisions réglementaires se référer au règlement
du Championnat de France FSGT 6x6 édition 2022-2023
qui sera consultable sur le site www.fsgt.org**

DATES FÉDÉRALES 2022/2023

Premier Tour	⇒	21 Janvier 2023
Deuxième tour	⇒	18 Mars 2023
Demi-Finales et Finales	⇒	à déterminer, en Mai ou Juin 2023

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

Tous Niveaux	⇒	Dimanche 06 Novembre 2022
--------------	---	---------------------------

REUNIONS CALENDRIER

- Réunion calendrier 1^{er} tour ⇒ Lundi 05 Décembre 2022 / 19h00

Cette réunion se fera en visioconférence (présence obligatoire de toutes les équipes)

- Réunion calendrier 2^{ème} tour ⇒ Lundi 13 Février 2023 / 19h00

Cette réunion se fera en visioconférence (présence obligatoire de toutes les équipes)

TARIFS D'ENGAGEMENT

150,00 € pour la première équipe

130,00 € pour toutes les équipes suivantes du Club/UDC/Entente.

Quelques précisions pour toutes les équipes qui s'engagent :

- ✓ Elles doivent être en règle financièrement vis à vis de la CFA Volley, en particulier avoir réglé s'il y a lieu les amendes de la saison précédente.
- ✓ Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des équipes qui se déplacent.
- ✓ Une Aide Financière de la CFA Volley sera accordée automatiquement aux équipes qui auront dû se déplacer 2 fois lors des deux premiers tours, à la condition que chacun de ces déplacements représente une distance aller/retour supérieure à 200 km.